



Championnats du monde Senior

PROCESSUS DE SÉLECTION – GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
JUN 2021 – FINAL



P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: info@gymcan.org

120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

WWW.GYMCAN.ORG

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION.....	2
2.0	AUTORITÉ POUR LA PRISE DES DÉCISIONS.....	5
3.0	ADMISSIBILITÉ.....	5
4.0	PROCESSUS DE SÉLECTION	6
5.0	SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS.....	8
6.0	RECONSIDÉRATION, RÉVISION INTERNE, APPEL OU MODIFICATION DU PROCESSUS.....	9
7.0	PROCÉDURES DISCIPLINAIRES.....	10
8.0	CIRCONSTANCES IMPRÉVUES.....	10
9.0	DATES DU DOCUMENT	10
10.0	DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS.....	10
	ANNEXE 1: FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS.....	10



1.0 INTRODUCTION

Les Championnats du monde Senior 2021 auront lieu à Kitakyushi, JPN, du 27 au 31 octobre 2021. Si la FIG approuve la demande du Canada d'envoyer une personne et/ou une équipe RGI aux Championnats du monde 2021, le Canada enverra une équipe de gymnastique rythmique. Cette procédure de nomination interne (INP) décrit la logistique générale de la compétition et le processus de sélection qui sera utilisé pour déterminer notre équipe. Toute mise à jour ou modification des délais et/ou des exigences de la FIG et/ou de l'UPAG donne à GymCan le droit d'ajuster les critères afin qu'ils soient appliqués équitablement.

1.1 CONSIDÉRATIONS DE LA COVID-19

GymCan suit attentivement l'évolution du coronavirus au niveau mondial et national et la façon dont il peut avoir un impact sur la nomination interne des athlètes pour les Championnats du monde Senior 2021. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus ne l'exigent, GymCan respectera ces procédures de nomination internes publiées telles qu'elles ont été rédigées.

Toutefois, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter une modification de la présente procédure interne de nomination. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire suite à des développements ayant un impact direct sur le processus de sélection. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette procédure de nomination interne telle qu'elle est écrite, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure de nomination interne, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et l'approche de sélection énoncés dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, GymCan communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Annulation d'événements

S'il s'avérait nécessaire d'annuler ou de reporter une compétition spécifiée dans ce document qui se déroule sous l'autorité de Gymnastique Canada, cette décision serait prise par la ou les personnes ou l'organisme pertinents au sein de Gymnastique Canada sous l'autorité desquels la compétition devait initialement avoir lieu, ce qui, dans le cas de Gymnastique Canada, est le directeur général et la directrice de l'équipe nationale GR (DÉN-GR).

Les décisions d'annulation ou de report de toute compétition spécifiée dans le présent document seront prises

- a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile de tenir la compétition à la date initialement prévue, par exemple en raison de restrictions de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Gymnastique Canada ; et
- b) dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après que Gymnastique Canada a appris que la compétition ne pouvait avoir lieu.



Si un événement spécifié dans ce document est annulé, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de reporter la compétition à un autre endroit et/ou à une autre date que ceux prévus précédemment et communiquera toute décision de reporter l'événement à toutes les personnes concernées dès que possible, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à la compétition reprogrammée et pour régler toute question logistique liée à la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de la compétition par Gymnastique Canada, ainsi que le déplacement des athlètes et de leur entourage vers le lieu de la compétition reprogrammée.

Gymnastique Canada peut également décider, à sa seule discrétion, après avoir consulté les personnes et/ou les comités pertinents et nécessaires au sein de la structure de Gymnastique Canada, de tenir d'autres compétitions ou évaluations de remplacement aux fins de nomination aux Championnats du monde Senior 2021, y compris des compétitions virtuelles, mais seulement lorsque cela est possible et que la procédure de nomination indiquée dans le présent document, y compris les objectifs de performance énoncés, n'est pas compromise.

Si un événement spécifié dans ce document est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Gymnastique Canada mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans ce document, le cas échéant, dès que cela sera raisonnablement possible et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, ainsi que publiera le document modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

Les décisions prises en vertu de cette clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation de compétitions menées sous l'autorité d'organismes autres que Gymnastique Canada.

Participation aux événements

En raison de la pandémie de la COVID-19, Gymnastique Canada pourrait devoir, dans le meilleur intérêt de la sécurité des athlètes, de leur entourage et du personnel, ne pas voyager et ne pas participer aux Championnats du monde Senior, même dans des circonstances où la compétition pourrait se dérouler comme prévu. Toute décision de ce genre sera prise en consultation avec les experts pertinents, y compris les experts en sécurité médicale et en santé publique, et sera communiquée à toutes les personnes touchées dès que possible.

Dans de telles circonstances, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de participer à d'autres événements en remplacement de celui auquel Gymnastique Canada a décidé de ne pas participer et, le cas échéant, modifiera ce document en conséquence et en informera toutes les personnes concernées dès que possible.

Lors de la prise de décisions concernant les déplacements et la participation à des compétitions pour des raisons de sécurité, Gymnastique Canada s'efforcera de minimiser l'impact de telles décisions. Cependant, selon les circonstances, la sécurité des athlètes, de l'entourage des athlètes et du personnel peut être priorisée en se basant sur les conseils d'experts en sécurité médicale et en santé publique.

Gymnastique Canada reconnaît que les athlètes, l'entourage des athlètes et le personnel peuvent, pour des raisons de sécurité liées à la pandémie de la COVID-19, décider de ne pas se rendre et de ne pas participer aux compétitions indiquées dans le présent document, même dans des circonstances où la compétition peut se dérouler comme prévu, et même si Gymnastique Canada a décidé de se rendre et de



participer à la compétition parce qu'il a décidé, après avoir consulté des experts en médecine et en santé publique, qu'il est sécuritaire de le faire.

Dans de telles circonstances, les athlètes seront responsables de tout impact que leur décision pourrait avoir sur la qualification de leur équipe et leur nomination au niveau national.

1.2 OBJECTIFS

L'objectif de ce processus et des procédures est de sélectionner la meilleure délégation possible pour ces championnats, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- GRI : qualifier une athlète pour la finale au concours individuel multiple (top 18)
- Améliorer le classement par équipe du Canada (équipe GRI 2019 = 21^e) si une équipe complète peut participer aux Championnats du monde. Le classement a changé en 2021 pour inclure 8 routines GRI et 2 routines GRG
- GRG : terminer dans les 16 premières au concours multiple.

1.3 TAILLE DE LA DÉLÉGATION ET CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

La délégation canadienne GR sera composée de :

- 1-2 athlètes GRI
- 5-6 athlètes GRG
- Jusqu'à 2 entraîneurs GRI
- Jusqu'à 2 entraîneurs GRG
- 1 ÉSI
- 1 Chef de délégation

Le modèle de financement pour les Championnats du monde Senior 2021 est toujours à déterminer. Il pourrait y avoir une petite partie des dépenses non financée. Les détails exacts seront confirmés lors de la publication des directives de la compétition. À noter que toutes les dépenses liées au confinement, s'il est toujours requis par le gouvernement du Canada (hôtel obligatoire et 14 jours de quarantaine), seront aux frais des participants.

1.4 DATES IMPORTANTES

23 juillet 2021	Sélection technique de contrôle Senior - Virtuel
Juillet-septembre 2021	Visites de la DÉN et juges/entraînements de contrôle/observations virtuelles
16-19 septembre 2021	Championnats canadiens - Virtuels
21 septembre 2021	Date visée pour l'annonce interne
Septembre-octobre 2021	Compétitions internationales à confirmer
Octobre 2021	Visites de la DÉN et juges/entraînements de contrôle/observations virtuelles
27-31 octobre 2021	Championnats du monde Senior



2.0 AUTORITÉ POUR LA PRISE DES DÉCISIONS

La Directrice de l'équipe nationale, gymnastique rythmique (DÉN-GR), en consultation avec le comité du programme GR, est responsable de la création et de l'approbation du processus et des procédures de sélection pour les Championnats du monde Senior.

La sélection des athlètes et entraîneurs sera la responsabilité du groupe de travail de sélection (GTS) GR :

- Directrice de l'équipe nationale (DÉN-GR)
- Coordinatrice du programme GR (CP-GR) – non-votante
- Représentant du conseil des entraîneurs de l'équipe nationale
- Membre du groupe de travail de développement des juges

Les entraîneurs/juges dont les athlètes sont en considération pour la sélection ne sont pas admissibles au GTS en raison du conflit d'intérêts. Aucun membre du GTS ne doit participer aux discussions ou aux décisions concernant la nomination d'un athlète avec lequel il a un conflit d'intérêts réel ou perçu. Tout membre du GTS qui considère qu'il se trouve dans une position de conflit d'intérêts réel ou perçu doit déclarer un tel conflit avant toute discussion ou décision et doit se retirer de toute réunion jusqu'à ce que la question donnant lieu au conflit d'intérêts réel ou perçu ait été résolue par le GTS.

3.0 ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible pour les Championnats du monde Senior, une athlète doit :

- être citoyenne canadienne
- avoir un passeport valide au moins jusqu'au 30 avril 2022
- être âgée de 16 ans et plus en 2021, née en 2005 ou avant
- être athlète haute performance ou sur l'équipe nationale
- être membre en règle de GymCan
- adhérer aux règlements antidopage de la FIG, du programme canadien antidopage (PCA) et des règles antidopage de toute autre organisation antidopage d'autorité supérieure. Ne doit pas être en train de purger une période de suspension pour violation des règles antidopage et ne doit pas faire l'objet d'une suspension ou d'une disqualification imposée par GymCan ou par toute autre autorité ayant juridiction sur elle ;
- être en conformité avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la FIG, de l'UPAG et de GymCan, incluant la possession d'une licence FIG valide au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2021
- adhérer à toutes les politiques et procédures ainsi qu'au code d'éthique de GymCan
- avoir lu, compris et accepté le processus de sélection et les conditions associées avec la sélection pour cette compétition.

Afin d'être admissible pour les Championnats du monde Senior, un entraîneur doit :

- être l'entraîneur personnel associé à l'athlète sur une base régulière
- prendre part à toutes les activités liées à ces championnats, incluant les activités promotionnelles, sauf si exempté par la DÉN-GR pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse)
- adhérer à toutes les politiques et procédures ainsi qu'au code d'éthique de GymCan
- être niveau 3 certifié du PNCE ou avoir obtenu une exemption de la DÉN-GR



- être membre en règle de GymCan et avoir complété toutes les exigences de sport sécuritaire, incluant une vérification judiciaire à jour et compléter les formations Respect et sport, ABC du sport sain et Prendre une tête d'avance
- être membre actif de la base de données de la FIG, incluant avoir complété la formation pour les entraîneurs haute performance de la WADA
- avoir lu et compris le processus de sélection et les conditions associées à la sélection pour cette compétition.

4.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection a été créé pour sélectionner les athlètes avec le plus grand potentiel d'atteindre les objectifs. La sélection sur l'équipe sera basée sur les critères suivants :

4.1 SÉLECTION GRI

Événement de sélection 1 : Sélection technique (juillet)

Veuillez prendre note que les juges assignés à la Sélection technique seront neutres et de niveau Brevet FIG/National 1.

Les 6 meilleures athlètes de la liste haute performance 2020 ainsi que les 3 meilleures athlètes ayant participé au processus de demande de participation pour la Sélection technique de contrôle du mois de mai seront invitées à participer à la Sélection technique de contrôle de juillet, pour le processus de sélection des Championnats du monde Senior 2021 :

Athlète	Club	Province
Katherine Uchida	Jusco	ON
Natalie Garcia	Mississauga Newnorth	ON
Tatiana Cocsanova	Questo	QC
Michel Vivier	Viva RGC	ON
Elizabeth Savchenko	Questo	QC
Sophie Crane	Jusco	ON
Suzanna Shahbazian	Questo	QC
Carmel Kallemaa	Glimmer Athletics	ON
Christina Savchenko	Jusco	QC

La Sélection technique de contrôle aura lieu virtuellement. L'enregistrement des routines doit suivre les lignes directrices des événements virtuels GR. Les enregistrements seront supervisés par un représentant assigné par GymCan.

Les notes au concours individuel multiple seront calculées avec la somme de 4 routines performées deux fois (Compétition A + Compétition B) et compteront pour 30 % du classement final.

Si une pétition médicale est acceptée pour la Sélection technique de contrôle de juillet 2021, 100% des résultats des Championnats canadiens 2021 compteront pour la sélection. Afin d'être considérée pour la sélection, une athlète blessée doit fournir un billet médical complété par un médecin de médecine sportive



à la DÉN-GR et à la CP-GR par courriel au plus tard le 25 juillet 2021 à 12 h, heure de l'Est. Vous référer à la section 4.4 Blessures pour le processus complet.

Événement de sélection 2 : Championnats canadiens 2021

Tel qu'indiqué dans les directives des Championnats canadiens 2021, ces championnats auront lieu virtuellement. Les enregistrements doivent suivre les lignes directrices des événements virtuels GR. Les enregistrements seront supervisés par un représentant assigné par GymCan.

Les notes au concours individuel multiple seront calculées avec la somme de 4 routines performées deux fois (Compétition A + Compétition B) et compteront pour 70 % du classement final.

Aucune exemption médicale ne sera acceptée pour l'événement de sélection 2 : Championnats canadiens 2021, dû à la proximité avec les Championnats du monde 2021.

Les 2 meilleures athlètes admissibles au concours individuel multiple suite à la Sélection technique (juillet) et aux Championnats canadiens 2021 seront sélectionnées pour l'équipe des Championnats du monde Senior 2021. Les deux athlètes performeront 4 routines lors des Championnats du monde Senior 2021.

No medical exemptions will be accepted for Selection Event 2: 2021 Canadian Championships due to the

4.2 SÉLECTION GRG

La sélection des gymnastes du groupe Senior de GymCan a eu lieu en septembre 2021 selon le processus et les critères de sélection spécifique au groupe GymCan 2021. Si la participation aux Championnats du monde Senior 2021 fait partie du plan d'entraînement et de compétition du groupe, il est attendu que le groupe de GymCan représentera le Canada aux Championnats du monde Senior 2021.

La DÉN-GR, Entraîneur-Chef du groupe et meilleur juge GRG Brevet FIG de GymCan se réservent le droit de sélectionner les 5 ou 6 meilleures athlètes pour représenter le Canada aux Championnats du monde Senior. Les éléments suivants seront utilisés pour évaluer les 5 meilleures athlètes.

- Capacité à performer à son meilleur sous pression lors des entraînements quotidiens, vérifications et compétitions
- État de santé actuel
- Leadership et contribution à la chimie du groupe, esprit d'équipe

4.3 ATHLÈTES SUBSTITUTS

Le GTS pourrait identifier des athlètes substituts pour les Championnats du monde Senior 2021. Il n'en a par contre pas l'obligation. La ou les substituts seront identifiées avec les mêmes critères que la sélection pour l'équipe et seront sélectionnées à la discrétion du GTS. La sélection d'une athlète substitut pourrait avoir lieu plus tard que la sélection de l'équipe. L'athlète substitut devrait être prête à compétitionner lors d'un remplacement tardif si nécessaire.

L'athlète substitut n'aura pas le statut, les privilèges et les obligations d'une athlète sur l'équipe et elle ne devrait pas voyager avec l'équipe à ces championnats.



4.4 BLESSURES

Une athlète blessée ou malade à n'importe quel moment avant ou après la sélection de l'équipe doit fournir un billet médical officiel à la CP-GR tel que décrit ci-dessous. Le non-respect de cette règle peut entraîner le retrait de l'athlète du processus de sélection ou de l'équipe.

Étape 1. Si l'athlète est blessée ou malade de manière à compromettre sa participation ou la qualité de ses performances lors de la Sélection technique de contrôle, l'athlète et/ou l'entraîneur-chef de son club doivent informer dans les 24 heures suivantes la CP-GR par courriel, avec accusé de réception de la CP-GR, et fournir les informations suivantes :

- date à laquelle la blessure/maladie est survenue
- moyens utilisés pour faire évaluer la blessure/maladie par un médecin ou un spécialiste
- date à laquelle un rapport écrit détaillé sera fourni

Étape 2. L'athlète et/ou l'entraîneur-chef de son club doivent fournir l'information suivante dans les 5 jours suivant l'étape 1 :

- la nature détaillée de la blessure (documentée par le médecin, et non par le thérapeute), y compris s'il s'agit ou non d'une nouvelle blessure, d'une surutilisation ou d'une blessure chronique
- capacité à poursuivre un entraînement complet et à participer à des compétitions (tous les appareils/quelques appareils), selon les recommandations du médecin ou du spécialiste médical
- les mesures de récupération/réadaptation
- recommandation(s) concernant la poursuite de l'entraînement et la capacité de s'entraîner et/ou de compétitionner comme prévu
- date prévue pour le retour à un entraînement partiel (préciser) et complet

L'entraîneur doit fournir un rapport écrit qui indique la nature et le nombre d'entraînements que l'athlète pourra faire chaque semaine pour les quatre prochaines semaines.

GymCan se réserve le droit de faire examiner l'athlète par le médecin de l'équipe nationale - GR, ou par un médecin désigné en médecine sportive.

5.0 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Le GTS sélectionnera les entraîneurs de l'équipe individuelle suite à la sélection des athlètes en prenant en compte les facteurs suivants :

- le nombre d'accréditations disponibles
- l'expérience et les performances passées lors de compétitions internationales
- capacité à travailler en équipe, à collaborer avec d'autres entraîneurs d'équipe et à contribuer à la cohésion et à la positivité de l'équipe
- capacité à identifier et à résoudre les problèmes potentiels liés à la gestion de l'équipe sur le terrain dès qu'ils se présentent
- capacité et volonté de communiquer ouvertement et de manière constructive avec les membres de la délégation
- capacité à gérer le stress et à répondre aux besoins des membres de l'équipe dans des situations de haute pression



5.1 REMPLACEMENT D'UN ENTRAÎNEUR

Le remplacement d'un entraîneur pourrait être effectué si une des situations suivantes survient :

- un entraîneur n'a plus d'athlète dans l'équipe canadienne GR
- un entraîneur ne répond pas aux attentes associées aux rôles, aux responsabilités et aux tâches d'un entraîneur, telles qu'évaluées par la DÉN-RG ou
- un entraîneur a manqué des activités prévues - y compris des réunions et des activités promotionnelles connexes de GymCan pendant les camps de préparation, à moins d'en être exempté par la DÉN-RG.
- Le remplacement ne peut avoir lieu que dans le cadre des paramètres établis par GymCan, l'UPAG et la FIG.

6.0 RECONSIDÉRATION, RÉVISION INTERNE, APPEL OU MODIFICATION DU PROCESSUS

6.1 RECONSIDÉRATION

Un athlète en désaccord avec une décision prise suite à l'application du processus peut demander une reconsidération par le GTS. La demande doit être faite par écrit au plus tard deux jours après l'annonce non officielle. La demande doit inclure la justification de la demande et les erreurs prétendues dans l'application du processus. Le GTS révisera la demande et prendra une décision. La DÉN-GR donnera une réponse écrite de la justification de la décision à l'athlète dans les deux jours suivant la réception de la demande écrite.

Les entraîneurs et athlètes acceptent d'adhérer à la décision lorsque la période ou processus de reconsidération est terminé afin d'assurer une atmosphère d'équipe positive.

6.2 RÉVISION INTERNE/APPEL

Une demande de révision ou appel sera gérée selon la section 39 – Appels du manuel des politiques et procédures de Gym Can en effet au moment du conflit. ([disponible sur le site Internet de GymCan](#)).

La demande doit être présentée dans un délai maximum de deux jours ouvrables suivant la décision rendue à la suite d'une demande de réexamen telle que définie au point 6.1. Elle doit comprendre les motifs à l'appui de la demande et les erreurs alléguées dans l'application de la procédure.

Nonobstant ce qui précède, les parties peuvent également convenir de régler la question en utilisant les services de facilitation de règlement rapide offerts par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada ("CRDSC").

GymCan et l'Appelant peuvent aussi convenir de contourner la procédure d'appel interne et de faire entendre l'appel directement devant le CRDSC.

6.3 MODIFICATION DU PROCESSUS

Si une des circonstances suivantes survient, les employés du programme GR peuvent modifier ce document afin d'assurer l'identification de la meilleure délégation possible pour les Championnats panaméricains juniors 2021 :

- changement majeur des dates limites ou de l'information fournie par la FIG et/ou l'UPAG



- circonstances imprévues hors du contrôle de GymCan
- Situation qui pourrait avoir un impact sur toute étape du processus de sélection et qui empêcherait le GTS d'appliquer le processus tel qu'écrit

Toute modification apportée à ce document doit être approuvée par le directeur général de Gymnastique Canada et sera communiquée directement aux entraîneurs et aux athlètes participant au processus. Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des essais qui faisaient partie de ces procédures de nomination internes, à moins qu'elle ne soit liée à une circonstance imprévue. Cette disposition vise à permettre les modifications du présent document qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique, d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant qu'elles n'aient un impact sur les athlètes.

7.0 PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Le non-respect des règles, règlements, politiques ou directives de la FIG, de l'UPAG et/ou de GymCan sera traité par la DÉN-GR et/ou le directeur général de GymCan, ou son représentant, qui suivra les règles, règlements, politiques ou directives en question et pourra, dans la mesure du possible, prendre les mesures nécessaires et appropriées.

8.0 CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans les situations où des circonstances imprévues ne permettent pas d'appliquer équitablement et objectivement les critères de sélection de l'équipe, la DÉN-GR de Gymnastique Canada et le DG décideront d'une ligne de conduite appropriée.

9.0 DATES DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
1.0	2021-06-02	Création du document (CP-GR)
2.0	2021-06-11	Commentaires de la DÉN-GR ajoutés
3.0	2021-06-18	Commentaires du comité du programme ajoutés
4.0	2021-06-22	Version finale publiée

10.0 DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS

Veuillez noter qu'en cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version anglaise prévaudra.

ANNEXE 1: FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS

Les formulaires d'engagement des athlètes et entraîneurs intéressés doivent être reçus par la CP-GR au plus tard le 30 juin 2021.

Les formulaires sont disponibles ici : <http://gymcan.org/fr/disciplines/gym-rhythmique/info-technique/documents-techniques>

